

Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommaire chronologique

Décision Ce-VdL n° 2020-09 DS agences du 15 juin 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des agences ----- 2

Décision Ce-VdL n° 2020-10 DS DR du 15 juin 2020

Délégation temporaire de signature au sein de la direction régionale de Pôle emploi Centre Val de Loire ----- 8

Décision Ré n° 2020-07 CPLU du 19 juin 2020

Désignation des membres de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion ----- 9

Décision DG n° 2020-22 du 22 juin 2020

Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale ----- 11

Décision Ce-VdL n° 2020-09 DS agences du 15 juin 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie, les décisions appliquant la pénalité administrative, les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie, à l'exception des décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de sanction.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 2) les bons SNCF,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet d'initier les conventions locales de subvention.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 § 2 et § 3 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5 – à l'exception pour les responsables d'équipe du dépôt de plainte sans constitution de partie civile.

Article 5 – Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- monsieur Xavier Berriat, directeur de la plateforme de production des services à distance
- madame Aline Barbosa, directrice d'agence de Bourges Baudens
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Deleury, directrice d'agence de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- madame Erika Heresmann Girault, directrice d'agence d'agence de Lucé
- madame Valérie Lefrançois, directrice d'agence de Vernouillet
- madame Annie Ferre, directrice d'agence de Nogent le Rotrou
- madame Françoise Deschamps, directrice d'agence de Chateaudun
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence d'Issoudun ad interim
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Tours Ronsard
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- monsieur Renaud Hervé, directeur d'agence de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- monsieur David Lecrivain, directeur d'agence de Gien
- madame Catherine Fossoyeux, directrice d'agence de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire

- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- monsieur Franck Puisset, directeur d'agence d'Orléans ouest
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence d'Orléans sud

§ 2 - directeurs adjoints

- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Fabien Pothier, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Catherine Henry Burlot, directrice adjointe de Blois gare
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- monsieur Gilles Locher, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Marie Grimoin, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- monsieur Alexandre Pain, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Géraldine Perrineau, responsable d'équipe de Chateaudun
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Marie Lannes, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- monsieur Christophe Duthuile, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Elise-Laure Verriere, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Martine Louet, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Emilie Finet, responsable d'équipe de Chinon

- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Anne Brunel, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Franck Guiblin, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Nelly Boucourt, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Valérie Hardy, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Fanny Laure Ridet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Elodie Eche, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Nathalie Monier, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Séverine Gonthier, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Aurélia Dilard, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud

§ 4 - référents métier

- monsieur Philippe Pluvinet, référent métiers d'Aubigny sur Nère
- madame Fatima Lahierle, référent métiers de Bourges Baudens
- monsieur Laurent Aelbrecht, référent métier de Bourges Prospective

- madame Virginie Saulu, référent métiers de Saint Amand Montrond
- madame Isabelle Faller, référent métiers de Vierzon
- monsieur Olivier Froger, référent métiers de Chartres gare
- madame Christine Toutay, référent métiers de Châteaudun
- madame Valérie Senechaux, référent métiers de Dreux
- madame Jihane Meftah, référent métiers de Lucé
- monsieur Laurent Chretien, référent métiers de Nogent le rotrou
- madame laurence Savalli, référent métiers de Vernouillet
- madame Frédérique Michaud, référent métiers d'Argenton s/ Creuse
- monsieur Frédéric Dubois, référent métiers de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Giraud-Delfosse, référent métiers d'Issoudun
- madame Patricia Rekas, référent métiers d'Amboise
- monsieur Arnaud Montarou, référent métiers de Chinon
- monsieur Mohamed Azizi, référent métiers de Joué les tours
- monsieur Jean-Noel Marcadier, référent métiers de Loches
- madame Nathalie Chailloux-Tindel, référent métiers de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Denis Plasson, référent métiers de Saint Pierre des Corps
- monsieur Jacques Saunier, référent métiers de Tours 2 lions
- monsieur Eric Allibe, référent métier de Tours 2 lions
- monsieur Laurence Charrier, référent métiers de Tours Ronsard
- madame Françoise Janin, référent métiers de Tours Ronsard
- madame Karine Bourit, référent métiers de Blois gare
- madame Agnes Garceault-Pinard, référent métiers de Blois gare
- madame Angélique Dubois, référent métiers de Blois Laplace
- madame Christelle Penot, référent métiers de Romorantin-Lanthenay
- madame Corinne Pottier, référent métiers de Vendôme
- monsieur Christophe Loiseau, référent métiers de Gien
- madame Michele Egermann, référent métiers de Montargis
- madame Marie Laure Depardieu, référent métiers de Montargis
- monsieur Eric Guillemet, référent métiers de Pithiviers
- monsieur Emmanuel Boucher, référent métiers d'Orléans est
- monsieur Frédéric Robin, référent métiers d'Orléans loire
- madame Nathalie Renonce, référent métiers d'Orléans nord
- monsieur Anthony Thiercelin, référent métiers d'Orléans ouest
- madame Laurence Goyard, référent métiers d'Orléans sud
- monsieur Mathieu Prosper-Cojande, référent métiers à la plateforme de production des services à distance

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Ce-VdL n° 2020-06 DS agences du 1er mars 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 15 juin 2020.

Virginie Coppens Menager,
directrice régionale
de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Décision Ce-VdL n° 2020-10 DS DR du 15 juin 2020

Délégation temporaire de signature au sein de la direction régionale de Pôle emploi Centre Val de Loire

La directrice régionale de Pôle emploi Centre Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2020-21 du 2 juin 2020 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Article 1

Délégation est donnée à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre Val de Loire, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre Val de Loire, en matière de marchés publics, pendant la période du 27 juillet au 31 août 2020 :

- le marché public délégué intitulé ACCELER'EMPLOI d'un montant supérieur à 206 000 euros HT,
- les bons de commandes d'un montant supérieur à 206 000 euros HT, lié à ce marché
- les autres actes nécessaires à la passation, et à l'exécution (y compris la résiliation) de ce marché public, quelque soit leur montant.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 15 juin 2020.

Virginie Coppens Menager,
directrice régionale
de Pôle emploi Centre Val de Loire

Décision Ré n° 2020-07 CPLU du 19 juin 2020

Désignation des membres de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2016-64 du 14 juin 2016 relative à la composition et aux attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion :

- monsieur Frédéric Nicolas, directeur territorial
- monsieur Yann Polard, directeur territorial
- madame Sayag Corinne, directrice territoriale déléguée
- monsieur Gérald Capel, directeur territorial délégué
- monsieur Barnabé Proud'homme, directeur d'agence
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence
- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence
- madame Nathalie Arens, directrice d'agence
- monsieur Pascal André, directeur d'agence
- monsieur David Rivière, directeur d'agence
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence
- monsieur Alain Lazzarre, directeur d'agence
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence
- monsieur David Robert, directeur adjoint
- madame Laetitia Dejean, directrice adjointe
- madame Aliette Rivière, directrice adjointe
- madame Annick Nugent, directrice adjointe
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint
- madame Karine Laigneau, directrice plateforme des services d'appui mutualisé
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe à la directrice des ressources humaines
- madame Céline Brunel, responsable du pôle recrutement, carrière et développement des compétences et accompagnement managérial
- madame Raphaële Fontaine, chargée de la gestion des carrières et mobilité
- madame Murielle Audifax, chargée de la gestion des carrières et mobilité
- monsieur Mohammed Patel, chargé des relations partenariales
- madame Annie-Claude Candassamy, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est

- madame Grâce Thia-Pow-Shin, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Emmanuelle Payet, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Fabienne Li Hong Wan, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud-Ouest
- madame Sophie Lauret, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud-Ouest
- madame Sabine Legros, chargée de mission au sein de la direction régionale

Article 2

En cas d'absence du directeur régional, président de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion :

- monsieur Michael Renard, directeur de la performance du réseau
- madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines
- monsieur Yann Polard, directeur territorial
- monsieur Frederic Nicolas, directeur territorial
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe au directeur des ressources humaines
- madame Céline Brunel, responsable du pôle recrutement, carrière et développement des compétences et accompagnement managérial

Article 3 – Abrogation

La décision Ré n° 2020-06 CPLU du 9 mars 2020 est abrogée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ste-Clotilde, le 19 juin 2020.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision DG n° 2020-22 du 22 juin 2020

Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-6 et L. 5312-10,

Vu les articles L. 114-16-1, L. 114-16-2 et L. 114-16-3 du code de la sécurité sociale résultant de l'article 104 de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Décide :

Article 1

Sont habilités à fournir et à recevoir les renseignements et/ou documents utiles à l'accomplissement des missions de recherche et de constatation des fraudes en matière sociale énumérées à l'article L.114-6-2 du code de la sécurité sociale et au recouvrement des cotisations et contributions dues et des prestations sociales indûment versées en raison de ces fraudes, les agents de Pôle emploi ci-après désignés :

- au sein de la direction générale
 - o madame Maria Giovanna Falzone, directrice ad-Interim de la prévention des fraudes et du contrôle interne,
 - o madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne, chargée de la prévention de la fraude,
 - o madame Marielle Cabrera, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Sylli Diabira, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Pierre Grelon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Sarra Jaoua, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Pierre Labay, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Pascale Mertz, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Catherine Sarochus, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Brigitte Varailhon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes
 - o madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directrice maîtrise des risques,
 - o monsieur Stéphane Loffredo, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - o madame Mireille Laboureau, responsable adjointe au sein de la direction maîtrise des risques,
 - o monsieur Cyril Bonnet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Vincent Boulard, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o madame Myriam Boussard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Thierry Cat, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Jérôme Coster, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Stéphane Coulomb, chargé de mission au sein de la même direction,
 - o madame Sandrine Dagnaud-Genard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - o monsieur Franck De Guili, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Valérie Dignoire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sylvie Dubosclard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Lionel Kaluza, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Gilles Gallo, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Denis Lecouteux, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Olivier Prudhomme, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Muriel Salomon Gagnaire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Christelle Sartre, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Régine Vial, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Delphine Villanova, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté
 - madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques,
 - monsieur Grégory Dubois, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - monsieur Eric Montaron, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Louis Moulin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Reveillon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Valérie Taina, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Bretagne
 - monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Stéphane Denoual, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Nolwenn Bihouise, contrôleur prévention des fraudes,
 - monsieur Olivier Blin, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Valérie Leroy, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Hélène Touquerant, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Centre-Val de Loire
 - monsieur Paul Ferrandez, directeur maîtrise des risques,
 - madame Pascale Reineau, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Annabelle Chassaing, contrôlease prévention des fraudes au de la même direction,
 - madame Catherine Puech, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Nathalie Pineau, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Angélique Pierdos, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Maria Angelina Marinho, contrôleur au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Corse
 - monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et de la maîtrise des risques,
 - madame Hélène Dipéri, responsable de pôle prévention des fraudes au sein de la direction maîtrise des risques,
- au sein de Pôle emploi Grand-Est
 - madame Valérie Kurtz, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,

- madame Emmanuelle Charuel, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Pascal Fuchs, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sophie Girod-Cousin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Florence Hersigny-Houdinet, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sandrine Houpier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Virginie Jorelle, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Aude Lamoureux, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Joanne Le Naour, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Christophe Robinet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Sandrine Sanchez, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Patrick Wilbert, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Guadeloupe
 - madame Murielle Léopold-Albert, directrice maîtrise des risques,
 - monsieur Guy Brouillard, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - monsieur Willy Jasemin, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Elsa Mezence, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Guyane
 - monsieur François Dumora, directeur de la stratégie et relations extérieures en charge de la maîtrise des risques,
 - madame Myriam Surlemont, chargée du contrôle interne et de la maîtrise des risques, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Hauts-de-France
 - monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Eric Meunier, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Frédérique Arson, chargée de mission au sein de la même direction,
 - madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Martine Chelminski, auditrice au sein de la direction prévention des fraudes,
 - madame Stéphanie Combes, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Gladys Delaruelle, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Robert Delhaye, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Dominique Marlière, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sandrine Trocme, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Ile-de-France
 - monsieur Alain Lequin, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Denis Hermouet, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,

- madame Laetitia Bambara, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Yacine Boughedir, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Brigitte Burton, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Christelle Candelaresi, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Isabelle Cauchy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Tony Fernandez, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Laetitia Fratani, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Daniel Gabelout, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Narmatha Gagendran, assistante au sein de la même direction,
- madame Jocelyne Gunthard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Martine Hassenforder, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-Michel Jeannot, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Muriel Louradour, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Jean-Marie Mifsud, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Yamina Moussaoui, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Annabelle Nison, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Serge Pedron, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Agnès Raynaud, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Philippe Simon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Frédéric Urbain, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Christophe Villin, chargé de mission au sein de la même direction,
- monsieur Laurent Wirth, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Isabelle Zazzera, assistante au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Martinique
 - madame Nathalie Salomon, directrice du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques,
 - madame Danielle Marie-Magdeleine, responsable de service maîtrise des risques, contrôle interne et prévention des fraudes,
 - madame Marie-Louise Monrapha, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Hugues Louis Mondesir, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Normandie
 - monsieur Caroline Arne, directrice maîtrise des risques,
 - madame Coralie Drassy, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Aurélie Fister, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- monsieur Jean-François Goulet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Valérie Lebas, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Chrystel Tenand, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Aurélie Toulze, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,
 - madame Nathalie Verhulst, directrice maîtrise des risques et systèmes d'information,
 - monsieur Thierry Biensan, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Isabelle Galland, responsable adjointe au sein de la même direction,
 - madame Lydie Aurignac, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Jennifer Bach, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Joëlle Biard, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Cécile Blanche, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Graziella Bouillaud, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Lionel Ceugniez, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Frédérique Chapoulie, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Marie-Claude Cormier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Thierry Crespos, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Marie-Sainte Monchause, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Laurence Pouny, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Chantal Tausin, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Catherine Violet, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Occitanie
 - monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Patrick Charroy, responsable au sein de la direction maîtrise des risques, monsieur Laurent Renault, référent métier prévention des fraudes au sein de la même direction
 - madame Elisabeth Berrus, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Cynthia Berthomieu, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Christine Bertolini, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sandrine Bertrand, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Isabelle Bertuccelli, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Christophe Boulay, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Amira Challoub Brungard, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Gabriel Ortega, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,

- madame Sylvie Pigeire, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Pons-Vicens, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Isabelle Simon, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Alain Vernis, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Pays de la Loire
 - monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques,
 - madame Bénédicte Brossard, responsable et auditrice prévention des fraudes au sein de la direction maîtrise des risques,
 - monsieur Olivier Coullon, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Céline Hubert, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Amel Juhel, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Anne Lemos, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Mélanie Sevestre, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - monsieur Yves Vernet, directeur maîtrise des risques,
 - madame Nathalie Mealin, responsable au sein de la direction maîtrise des risques,
 - madame Danielle Andrieu, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean-Marc Boric, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Céline Cani, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Michel Cioulachtjian, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Sylvie Fontanili, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Catherine Hours, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Isabelle Marin, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Michel Matte, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Monique Salomon, contrôleur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Alexandre Thys, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi services
 - monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
 - madame Aurore Dekoninck, responsable au sein de la direction maîtrise des risques
 - monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité au sein de la même direction,
 - madame Myriam Trichet, chef d'unité au sein de la même direction,
 - madame Suzanne Amaral-Martins, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Juliette Augier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Marc Cabrera, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Nathalie Certain, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Yasmina Cloarec, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jérôme Dautriat, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - madame Fanny Delmaere, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,

- monsieur Laurent D'Helf, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- madame Carole Durier, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Yannick Ferré, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Loïc Fouquet, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Bertrand Lavorel, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- monsieur Olivier Dentand, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
- au sein de Pôle emploi Réunion-Mayotte
 - madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité,
 - madame Sylvie Fung Kwok Chine, auditrice prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Jean Ramoune, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction,
 - monsieur Rémy Siam Tsieu, auditeur prévention des fraudes au sein de la même direction.

Article 2

La décision n° 2019-97 du directeur général de Pôle emploi en date du 5 novembre 2019 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 22 juin 2020.

Jean Bassères,
directeur général